

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 24 janvier 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Procuration : 0

Date de convocation : 19 Janvier 2024

Date d'affichage : 19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle des mariages en séance ordinaire sous la présidence de M. Michel POIRIER, Maire.

Sont Présents Mesdames et Messieurs :

Romain BAILLY, Laurence CHEVALIER, Blandine DECAENS, Emilie DOURNEAU, Lionel DUVAL, Annie GARCIA, Fabien GIBOURET, Véronique MILLER,

Absents :

Jean-Baptiste ARNOULT, Mélanie CROISY, Patricia DETABLE, Serge GAUCHOT, Christopher WEISSBERG,

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance : Véronique MILLER

Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023

VOTE : le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal

Ajout du point n°6 à l'ordre du jour

VOTE : Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'ajout de ce point à l'ordre du jour

AFFAIRE N°1
VALIDATION DU PERIMETRE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Une réunion publique a été faite le 12 janvier 2024 et non le 19 comme proposée au précédent Conseil Municipal du 5 décembre 2023.

Celle-ci n'a en rien modifiée le projet proposé.

Rappel des zones concernées :

- EOLIEN, zone de couloir aérien donc pas de possibilité
- HYDROELECTRICITE, non concerné
- CHALEUR RENOUVELABLE, possibilité sur toute la commune
- PHOTOVOLTAIQUE sur bâtiments, possibilité sur toute la commune
- PHOTOVOLTAIQUE au sol, exclusion périmètre autour de la commune + toutes les zones humides (Vallées du Trélon et du Nohain) + périmètre autour de Château du Bois
- METHANISATION exclusion périmètre autour de la commune + toutes les zones humides (Vallées du Trélon et du Nohain) + périmètre autour de Château du Bois

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le périmètre des énergies renouvelables

AFFAIRE N°2
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite à la démission de Mme Mélanie CROISY 1^{er} adjointe de la commune, il a été nécessaire de redéterminer le nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir 3 adjoints sur la commune.

Il a donc fallu réélire l'ordre de ces 3 adjoints et Monsieur le Maire propose une réélection à main levée.

Mme Blandine DECAENS se propose pour le poste de 1^{er} adjointe,

M. Romain BAILLY se propose pour le poste de 2^{ème} adjoint,

Mme Laurence CHEVALIER se propose pour le poste de 3^{ème} adjointe.

Monsieur le Maire précise qu'il faut réélire un représentant communautaire. Mme Blandine DECAENS élue 1^{ère} adjointe se propose pour ce poste.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité détermine le nombre à 3 adjoints

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité la réélection à main levée

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité accepte :

Mme Blandine DECAENS pour le poste de 1^{er} adjointe,

M. Romain BAILLY pour le poste de 2^{ème} adjoint,

Mme Laurence CHEVALIER pour le poste de 3^{ème} adjointe.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité accepte

Mme Blandine DECAENS pour le poste de représentante communautaire

DIVERS

Station service :

Le Service Incendie et Secours possède une carte professionnelle carburant (FLEET). Après vérification, celle-ci ne permet pas de prendre son carburant à la station-service d'Entrains sur Nohain.

Le Chef de Centre fait la demande à la commune de lui proposer un autre mode de règlement par carte professionnelle.

Monsieur le Maire informe que la carte d'adhérent carburant (CLIPRO) en régie municipale mettrait en péril l'équilibre des comptes (paiement différé à 60 jours).

Projet boucherie :

Le projet présenté en commission à Château Chinon le 22/01/2024 pour l'obtention d'une subvention LEDER (Fonds Européens) représentant 80% de la somme totale.

Le projet a été accepté par la commission du GAL (Groupement Action Local) le 24.01.2024 mais en attente de finalisation par la Commission Européenne qui doit se réunir courant Juin 2024.

Les travaux ne commenceront qu'après la réponse définitive de la Commission Européenne.

Projet salon de coiffure :

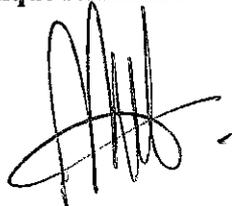
Une coiffeuse est intéressée par le local commercial situé rue St Michel (anciennement CCFR). Le local doit être remis aux normes, un rendez-vous a été pris avec un architecte pour estimer le montant des travaux.

Projet kinésithérapeute :

Une kinésithérapeute va s'installer dans le local situé place St Sulpice à partir du mois d'avril 2024. Le bail de location et le montant du loyer seront revus ultérieurement.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance
Véronique MILLER



Le maire,
Michel POIRIER

